



PEUGEOT SPORT

A horizontal bar with a grey-to-blue gradient on the left and a red-to-white gradient on the right, positioned below the 'PEUGEOT SPORT' text.

308 RACING CUP

REGLEMENT SPORTIF 2017

Version du 21 Mars 2017

ADDITIF N°01

Sous réserve de validation de la FFSA

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des modifications apportées au Règlement sportif 2017 de la **308 Racing Cup** enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser n° C54 le 15/02/2017.

La modification porte uniquement sur les articles 10 et 11 du Règlement sportif 2017 de la **308 Racing Cup** enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser n° C54 le 15/02/2017, qui sont annulés dans leur intégralité et remplacés par ce qui suit (changements surlignés en jaune).

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS, DOTATIONS ET PRIX DE COURSE

10.1 Attribution des points et dotations à chaque épreuve de la 308 Racing Cup 2 courses par épreuve sont organisées et dotées.

~~Les points des 2 courses de chaque meeting comptant pour le championnat, sont comptabilisés pour le classement général, sans décompte~~

Les points sont attribués sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours prévus à la course.

Si moins de 75 % du nombre de tours prévus à une course est réalisé et plus de 2 tours, la moitié des points sont attribués, dans le cas contraire aucun point, ni prix ne sont attribués.

Ces points et prix sont attribués selon les feuilles officielles de résultats de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvées et signées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents qui participeront à la 308 Racing Cup 2017 à partir de la 5ème (Magny Cours) et 6ème (Le Castellet) épreuve, ne marqueront pas de points, mais toucheront les prix de course. Tous les concurrents réguliers, licenciés FFSA, du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marque les points correspondant. Ils toucheront, en revanche, le prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.

Pour le classement Scratch de chaque course, les pilotes prennent les points et prix suivants :

Classement	Par courses*	
	PLACE	Points
1 ^{er}	20	2500
2 ^{ème}	15	1800
3 ^{ème}	12	1500
4 ^{ème}	10	1200
5 ^{ème}	8	1000
6 ^{ème}	6	800
7 ^{ème}	5	600
8 ^{ème}	4	500
9 ^{ème}	3	400
10 ^{ème}	2	300
11 ^{ème}	1	
12 ^{ème}	1	
13 ^{ème}	1	
14 ^{ème}	1	
15 ^{ème}	1	
16 ^{ème}	1	
17 ^{ème}	1	
18 ^{ème}	1	
19 ^{ème}	1	
20 ^{ème}	1	

Tous ces prix sont payables à 50 % en bons d'achat PSA Retail
Les prix de course mentionnés ci-dessus sont attribués exclusivement au pilote inscrit à la formule à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer ...) Peugeot Sport n'effectuera aucune relance.

ARTICLE 11 – CLASSEMENTS ET PRIX DE FIN DE SAISON

11.1 - Classements

Le vainqueur de la 308 Racing Cup est le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issu de la dernière course de la saison, en ayant retenu uniquement les 10 meilleurs résultats obtenus en course au cours de la saison 2017. La qualité des résultats se traduit par le nombre de points obtenus après affichage des résultats lors de chaque course de la saison (cas éventuelle de courses où 50% de la distance initiale n'aurait pas été effectué et où seule la moitié des points serait attribuée).

Il n'y a pas de décompte de points en fin de saison, toutes les courses disputées comptent pour l'établissement du classement général final.

A l'issu de la dernière épreuve de la saison, après décompte des deux moins bons résultats obtenus en course au cours de la saison, le concurrent obtiendra ainsi son nombre de points total lui permettant de le classer au Championnat.

En fin d'année, les ex-æquos sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de premières places puis le nombre de deuxièmes places, etc. S'il existe encore des ex-æquos, En cas d'irréductibilité il sont départagés par la qualité de leur résultat lors de la première course disputée conjointement.

Ben pour accord



[Signature]
28.03.2017